

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 MARS 2018

COMPTE-RENDU

Séance du 29 Mars 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA N'GOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFAA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Julien MUGERIN.

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Nicole RIOU
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
M. Jean-Claude DE SOUZA	a donné pouvoir à	M. Abdelfattha MESSOUSSI
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE à partir de l'affaire 1.4
Mme Najewa HAMMANI	a donné pouvoir à	M. Philippe LENAOUR à partir de l'affaire 1.4
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	Mme Lidia AMZAL à l'affaire 3.3
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA jusqu'à l'affaire 3.2
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Fatima DRIDER jusqu'à l'affaire 1.3
Mme Terragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Evelyne SEEGER
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU

Sont arrivés en cours de séance :

M. Philippe LE NAOUR, M. Lamine SAÏDANE, et Mme Sylvie JEANNOT à l'affaire 1.4, Mme Zaiha NEDJAR à l'affaire 3.2, Mme Lidia Amzal à l'affaire 3.3

Étaient absents :

Mme Karina KELLNER, M. Khader ABDELLALI,

Est sorti pendant la séance :

M. Azzédine TAÏBI à l'affaire 3.2

Ont quitté définitivement la séance :

Mme Zaiha NEDJAR et Mme Khalida MOSTEFA SBAA au cours de l'affaire 3.2, Mme Najia AMZAL et Mme Lidia AMZAL au cours de l'affaire 3.4

Secrétaire de séance : Monsieur Abdelfattah Messoussi

Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur: Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ Monsieur Abdelfattah MESSOUSSI, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 Janvier 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2018.

Affaire n° 1.3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 Février 2018

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA (par mandat), M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 Février 2018.

Affaire n° 1.4 - Adhésion de la commune d'Aubervilliers au Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMIREC) et projet de statuts modifiés

Rapporteur : Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat)).

ARTICLE UN : APPROUVE l'adhésion de la commune d'Aubervilliers au sein du Syndicat Mixte des Réseaux d'Energie Calorifique (SMIREC).

Article DEUX : APPROUVE le projet de statuts modifiés du SMIREC, ci-annexé.

Article TROIS : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette adhésion et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n° 1.5- Désignation des représentants pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE pour représenter la commune de Stains au comité stratégique de la Société du Grand Paris :

Monsieur Azzédine TAÏBI, en qualité de représentant titulaire,
Monsieur François VIGNERON, en qualité de représentant suppléant.

Affaire n° 2.1 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-

AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Archiviste (Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques)	Assistant.e Archives/Documentation (Agent de maîtrise territorial principal)	Entrée en vigueur de la délibération	1
Transformation d'un poste de chargé.e de recrutement et GPEC et d'un poste de chargé.e de formation et GPEC (Rédacteur territorial)	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	2
Transformation du poste de Juriste à la Maison du droit et de la médiation (Rédacteur territorial)	Attaché territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Par redéploiement avec la suppression d'heures de vacation	Création de deux postes Formateurs.rices/Animateurs.rices à la Maison du Temps Libre (Attaché territorial)	Entrée en vigueur de la délibération	2
Attaché territorial	Animateur territorial	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint territorial d'animation	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 3.1 : Adoption du compte de gestion 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le compte de gestion 2017, présenté par Monsieur le Trésorier Principal de Stains et constate sa concordance avec les résultats du Compte Administratif pour le même exercice.

Affaire 3.2 : Compte administratif 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean- Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : DONNE ACTE au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.

ARTICLE DEUX : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE TROIS : VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

Affaire n° 3.3 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE (par mandat), M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Mme Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 de la commune, s'élevant à 6 097 560,46 euros (excédent) de la façon suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
REALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF				
Résultats reportés	3 848 287,25		0,00	1 518 227,88
Opérations de l'exercice	12 045 343,60	11 578 118,58	58 433 454,12	63 012 786,70
TOTAUX	15 893 630,85	11 578 118,58	58 433 454,12	64 531 014,58
Résultats de clôture (001)(002)	4 315 512,27			6 097 560,46
Restes à réaliser 2018	2 158 311,66	1 320 809,63		
TOTAUX CUMULES	18 051 942,51	12 898 928,21	58 433 454,12	64 531 014,58
RESULTATS DEFINITIFS		-5 153 014,30		6 097 560,46
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune				
1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 315 512,27			
002 EXCEDENT REPORTE (F)				1 782 048,19

Affaire n° 3.4 : Budget primitif 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UNIQUE : VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2018 par chapitre à hauteur de :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 25 065 417,77 euros en dépenses et en recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 66 681 446,19 euros en dépenses et en recettes.

Affaire n° 3.5 : Marché public de fourniture de prothèses dentaires

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer chacun des lots du marché public de fourniture de prothèses dentaires attribué pour le lot n°1 au LABORATOIRE BERTIN, sis 11 rue Jacques CARTIER, 78280 GUYANCOURT et au LABORATOIRE WURTZ DENTAL, sis 109 rue Lemercier, 75017 PARIS, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 65 000 € HT ; pour le lot n°2 au LABORATOIRE BERTIN, sis 11 rue Jacques CARTIER, 78280 GUYANCOURT et au LABORATOIRE LABEL PROTHESE, sis, 92 rue de Paris, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour un montant maximum annuel de bons de commande de 45 000 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.6 : Marché public relatif à des missions de coordination - 3 lots : contrôle technique, sécurité et protection de la santé, et système de sécurité incendie dans les bâtiments communaux

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer chacun des lots du marché public relatif à des missions de coordination CT (contrôle technique), SPS (sécurité et protection de la santé) et SSI (système de sécurité incendie) dans les bâtiments communaux, attribué pour le lot n°1 à la société RISK CONTROL, sise 38 rue de Villiers - 92300 LEVALLOIS-PERRET, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 35 000,00 € HT, pour le lot n°2 à la société ASSISTANCE CONSEIL INGENIERIE (ACI), sise 5 rue Amédée LEVASSEUR - 60220 BOUTAVENT, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 20 000,00 € HT, pour le lot n°3 à la société FRANCK LEVEIL sise 29 rue Jean Jaurès - 22000 SAINT-BRIEUC, pour un montant maximum annuel de bons de commande fixé à 20 000,00 € HT, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE DEUX : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.7 : Mise en place des Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et Fonds de Participations des Habitants (FPH)

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : SOUTIENT financièrement et annuellement ces fonds, au titre de l'année 2018 :

- Fonds d'Initiatives Associatives à hauteur de 3.000 €.
- Fonds de Participation des Habitants à hauteur de 1.000€

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces fonds.

ARTICLE TROIS : AUTORISE Monsieur le maire à verser les fonds après validation des projets auprès des comités de gestion et d'attribution.

Affaire n°3.8 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale - exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Stains, au titre de l'année 2018, à 874 672 €.

ARTICLE DEUX : DIT que les crédits sont ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2018, à l'article 657362.

Affaire n°3.9 : attribution d'une subvention à l'association " Studio Théâtre de Stains " exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOUE (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Studio Théâtre de Stains », au titre de l'année 2018, à 300 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affaire n°3.10 : Attribution d'une subvention à l'association " Espérance sportive de Stains " exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **24 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat)) et **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Espérance Sportive de Stains », au titre de l'année 2018, à 157 000 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affaire n°3.11 : Attribution d'une subvention à l'association " Comité d'Activités Sociales et Culturelles " (CASC) exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention versée à l'association « Comité d'Activités Sociales et Culturelles », au titre de l'année 2018, à 222 621,84 €.

ARTICLE DEUX : DIT que le montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018.

Affaire n°3.12 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains - Pierrefitte - exercice 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : FIXE le montant de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Stains/Pierrefitte, au titre de l'année 2018, à 2 782 950 €.

ARTICLE DEUX : DIT que ce montant est inscrit au Budget Primitif de l'exercice 2018, à l'article 65548.

Affaire n°4.1 : Convention d'intervention foncière tripartite entre la Commune de Stains, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune concernant le site des Tartres Nord à Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention d'intervention foncière tripartite entre la commune de Stains, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, concernant le site Tartres Nord à Stains (93240), ci-annexée.

ARTICLE DEUX : AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention d'intervention foncière tripartite ainsi que tous actes afférents, et à procéder à l'exécution de la présente convention.

Affaire n°5.1 : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2017

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : ACTE le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées sur la commune en 2017 ci-annexé.

ARTICLE DEUX : DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis.

Affaire n°5.2 : Acquisition auprès de Grand Paris aménagement d'emprises espaces publics situés dans le périmètre du projet ANRU "Lochères I" à Stains, Quartier du Maroc

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles suivantes, appartenant à Grand Paris Aménagement, et situées dans le Quartier du Maroc à Stains :

- Parcelle cadastrée section A n° 445 d'une superficie de 150 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 446 d'une superficie de 10 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 757 d'une superficie de 87 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 857 d'une superficie de 898 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 849 d'une superficie de 2 770 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 759 d'une superficie de 387 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 856 d'une superficie de 904 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 854 d'une superficie de 138 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 666 d'une superficie de 931 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 700 d'une superficie de 107 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 699 d'une superficie de 357 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 443 d'une superficie de 365 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 444 d'une superficie de 305 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 762p d'une superficie de 29 m²,
- Parcelle cadastrée section A n° 831p d'une superficie de 1307 m²,

soit une surface totale de 8 745 m².

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir, au nom de la commune, à tous les actes entérinant cette décision et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS : DIT que la dépense sera imputée au budget communal correspondant.

Affaire n° 5.3 : Désaffectation et déclassement d'une emprise de terrain de 8m² issue du domaine public sis allée Val du Moulin à Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najew HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : CONSTATE la désaffectation de la parcelle suivante :

- parcelle issue du domaine public pour 8m² environ

ARTICLE DEUX : APPROUVE le déclassement de la parcelle suivante :
-parcelle issue du domaine public pour 8m²environ

ARTICLE TROIS : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour procéder à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°5.4 : Raccordement de trois bâtiments communaux au réseau de chaleur du SMIREC

Rapporteur : Francis MORIN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **32 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, M. François VIGNERON (par mandat), Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI (par mandat), Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET (par mandat), M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE (par mandat))

ARTICLE UN : APPROUVE le projet de raccordement de l'Hôtel de Ville, du groupe scolaire Guillaume Apollinaire et de l'école élémentaire Joliot Curie, au réseau de chaleur du Syndicat Mixte des Réseaux d'Énergie Calorifique (SMIREC).

ARTICLE DEUX : APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de raccordement des trois bâtiments communaux visés ci-dessus, ci-après :

Nature	Coût € HT
Projet de raccordement	644 000
Participation Ville de Stains	170 846,03
Participation SMIREC	473 153,97

ARTICLE TROIS : APPROUVE le principe de la participation financière de la commune de Stains au projet de raccordement, dont le montant prévisionnel de participation s'élève à 170 846,03 euros HT.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE le Maire ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution nécessaire à la réalisation des travaux et à l'exploitation, et notamment à signer tous actes et conventions à ces fins.

ARTICLE CINQ : DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°5.5 : Rapport d'activité 2016 du SIPPERC

Rapporteur : Fabienne TESSIER-KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication pour l'année 2016.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-trois heures et dix minutes**

Le Maire
Azzédine TAÏBI

